Secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française - https://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=452594

Arrêté n° 469 CM du 27 avril 2015 portant création du titre à finalité professionnelle 'Agent(e) de propreté et d'hygiène'

(NOR : CFP1500176AC)
Paru in extenso au journal officiel n°36 N du 05/05/2015 à la page 3710 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 12/04/2024

► Chapitre Ier - Dispositions générales (Article 1er à Art. 3)
► Chapitre II - Organisation de la formation (Art. 4 à Art. 5)
► Chapitre III - Evaluation et délivrance du titre à finalité professionnelle (Art. 6 à Art. 14)

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre du travail et du dialogue social, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et de la condition féminine,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;
Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation ;
Vu le code du travail et notamment son article LP. 6312-13 ;
Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 31 mars 2015 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 avril 2015,

Arrête :

CHAPITRE IER - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1er

Le titre professionnel d'agent de propreté et d'hygiène est créé. Il est classé au niveau V de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité "Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement", 343 t.

Il est réexaminé par les partenaires sociaux, en concertation globale tripartite, dans un délai de cinq années.

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*

Le titre à finalité professionnelle 'Agent(e) de propreté et d'hygiène' est composé de deux blocs de compétences fixés comme suit :

- Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage ;

- Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés.

Ces blocs de compétences peuvent être sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

Art. 3 *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*

Le référentiel professionnel et le référentiel de certification du titre à finalité professionnelle d'agent de propreté et d'hygiène annexés à l'arrêté n° 469 CM du 27 avril 2015 susvisé sont remplacés par ceux joints en annexes au présent arrêté. Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

CHAPITRE II - ORGANISATION DE LA FORMATION

Art. 4

Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- niveau de classe 5e de collège ;

- appliquer les règles de calcul simples (quatre opérations de base, règle de trois, pourcentage) ;

- comprendre et transmettre des consignes orales et écrites.

Art. 5 *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*

La formation se compose de deux modules complétés par deux périodes en entreprise.

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- réaliser le nettoyage manuel de surfaces ;
- réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées ;
- réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires ;
- réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne ;
- réaliser un nettoyage mécanisé ;
- réaliser une remise en état mécanisée.

CHAPITRE III - EVALUATION ET DÉLIVRANCE DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024

Art. 6 *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*

Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre à finalité professionnelle, il est organisé des sessions d'évaluation. Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre à finalité professionnelle d'agent de propreté et d'hygiène :

1° Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :

a) Un parcours de formation professionnelle composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;

b) Une succession de périodes de formation et de période d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre visé. Dans ce cas le titre à finalité professionnelle est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification ;

2° Les candidats souhaitant faire valider les acquis de l'expérience.

Art. 7 *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*

Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre à finalité professionnelle visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du code du travail susvisé.

Art. 8 *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*

Les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse résultant :

- D'une mise en situation professionnelle :
- observable directement, réelle ou reconstituée ;
- observable en différé (apport de preuve de réalisation) ;
- ou/et d'un entretien technique ;

b) Du dossier professionnel (DP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1° a) de l'article 6 du présent arrêté ;

d) D'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Art. 9 *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*

La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut d'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq années à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre à finalité professionnelle visé. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Art. 10

Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de compétences professionnelles.

Art. 11

Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (chef d'équipe de nettoyage, chef d'entreprise de nettoyage). Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice dans la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Art. 12 *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*

Le centre de formation professionnelle pour adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre à finalité professionnelle d'agent de propreté et d'hygiène. Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre à finalité professionnelle visé les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en conseil des ministres.

Art. 13 *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*

Le titre à finalité professionnelle d'agent de propreté et d'hygiène et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par l'autorité compétente.

Art. 14

Le ministre du travail et du dialogue social, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 avril 2015.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre du travail
et du dialogue social, de l'emploi,
de la formation professionnelle,
de la recherche et de la condition féminine,
Priscille Tea FROGIER.

Annexe - Référentiel de certification (RC) du titre à finalité professionnelle "agent(e) de propreté et d'hygiène" niveau V (3) *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*
Annexe - Référentiel professionnel (RP) du titre à finalité professionnelle "agent(e) de propreté et d'hygiène" niveau V (3) *Rédaction issue de Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024*

Voir toutes les modifications dans le temps :

- Arrêté n° 469 CM du 27 avril 2015, JOPF n° 36 N du 05/05/2015 à la page 3710
- Arrêté n° 3003 CM du 20 décembre 2019, JOPF n° 4 NS du 15/01/2020 à la page 382
- Arrêté n° 441 CM du 8 avril 2024, JOPF n° 37 N du 12/04/2024 à la page 4501

MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« AGENT DE PROPRETÉ ET D'HYGIENE »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 1/23
APH	Référentiel de Certification	TP – 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	13/08/2028	

1 - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Agent de propreté et d'hygiène
Sigle du titre à finalité professionnelle : APH
Niveau : V (3)
Équivalent code(s) NSF national équivalent : 343t – Nettoyage de locaux, décontamination des locaux hospitaliers et industriels, assainissement urbain
Équivalent code(s) Rome : K2204, J1301, K2202

2 – Modalités d'évaluation générales des titres à finalité professionnelle

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel de certification (RC) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

3 – Le dispositif d'évaluation pour la session du titre à finalité professionnelle APH

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre à finalité professionnelle par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 2/23
APH	Référentiel de Certification	TP – 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	13/08/2028	

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'opération de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser le nettoyage manuel de surfaces Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne Réaliser un nettoyage mécanisé Réaliser une remise en état mécanisée	02 h 35 min	La mise en situation se compose de quatre parties. Le candidat tire au sort un sujet d'examen. Chaque sujet décrit les tâches et techniques à mettre en œuvre. Partie « nettoyage d'un bureau et d'un local sanitaire » (durée : 40 min) : Le candidat prépare le chariot, nettoie un bureau et un local sanitaire. Il nettoie et range le matériel. Partie « lavage de vitres » (durée : 15 min) : Le candidat réalise deux techniques de lavage de vitres. Partie « bionettoyage » (durée : 25 min) : Le candidat prépare le chariot de bionettoyage et applique le protocole de bionettoyage d'une chambre d'hôpital en précautions standards. Partie « nettoyage et remise en état mécanisés » (durée : 1 h 15 min) : Le candidat prépare le matériel et les produits, réalise des techniques de nettoyage et de remise en état mécanisés. Il vérifie, nettoie et range le matériel.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Réaliser le nettoyage manuel de surfaces Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne Réaliser un nettoyage mécanisé Réaliser une remise en état mécanisée	00 h 20 min	L'entretien technique se déroule en deux temps : • pendant 10 minutes à l'issue des trois parties « nettoyage d'un bureau et d'un local sanitaire », « lavage de vitres » et « bionettoyage » ; • pendant 10 minutes à l'issue de la partie « nettoyage et remise en état mécanisés ». Le jury questionne le candidat à partir d'un guide de questions.
Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 3/23
APH	Référentiel de Certification	TP – 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	13/08/2028	

Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat	03 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat porte une tenue adaptée à l'activité professionnelle.

Le jury décide de l'ordre de réalisation des trois parties « nettoyage d'un bureau et d'un sanitaires », « lavage de vitres » et « bionettoyage ».

Partie « lavage de vitres »

Le sujet de la partie « lavage de vitres » comporte deux des trois techniques :
- lavage d'une vitre à la française ;
- lavage d'une vitre à l'américaine ;
- lavage d'une vitre à la perche.

Partie « nettoyage et remise en état mécanisés »

Le sujet de la partie « nettoyage et remise en état mécanisés » comporte la mise en œuvre :
- de techniques de nettoyage suivantes : lavage à la monobrosse, lavage à l'autolaveuse, lustrage, spray méthode ;
- de techniques de remise en état suivantes : décapage à sec, décapage sans chimie, décapage au mouillé, pose d'émulsion, récurage, shampoing au mouillé, injection-extraction sur un sol ou un siège textile.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien porte sur les mesures de prévention des risques professionnels, l'attitude de service, la sécurité des usagers, les techniques non mises en œuvre lors de la mise en situation ainsi que sur des contextes professionnels différents de la mise en situation.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 4/23
APH	Référentiel de Certification	TP – 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	13/08/2028	

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage					
Réaliser le nettoyage manuel de surfaces	La fiche de poste est respectée Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées Les écogestes sont appliqués Une attitude discrète et polie est adoptée en présence des usagers Le chariot est préparé avec le matériel et les produits adaptés à l'intervention Les modes opératoires des techniques sont appliqués en respectant les principes de base du nettoyage Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire	☒	☒	☐	☐
Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées	Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées Les techniques de nettoyage des parois verticales et des surfaces vitrées respectent les modes opératoires Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire Les eaux usées sont évacuées en respectant les circuits	☒	☒	☐	☐

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 5/23
APH	Référentiel de Certification	TP – 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	13/08/2028	

Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires	La fiche de poste est respectée Les règles d'hygiène sont respectées Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées Les écogestes sont appliqués Les techniques de nettoyage, de désinfection et de détartrage respectent les modes opératoires Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation Le document de traçabilité est renseigné	☒	☒	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnelle	Questionnement à partir de productions
Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne	Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées Une attitude discrète et polie est adoptée en présence des usagers La sécurité des usagers est prise en compte Le matériel et les produits sont préparés conformément au protocole L'ordre des opérations fixé par le plan de nettoyage-désinfection ou le protocole de bionettoyage est respecté Les techniques de bionettoyage sont appliquées conformément au plan de nettoyage-désinfection ou au protocole La traçabilité de l'intervention est assurée conformément aux procédures	☒	☒	☐	☐
Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 6/23
APH	Référentiel de Certification	TP – 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	13/08/2028	

Réaliser un nettoyage mécanisé	Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées La sécurité des usagers est prise en compte Les écogestes sont appliqués Le matériel, les accessoires et les produits préparés sont adaptés à l'intervention Les techniques de nettoyage mécanisé respectent les modes opératoires Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin d'intervention	☒	☒	☐	☐
Réaliser une remise en état mécanisée	Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées Les écogestes sont appliqués Le matériel, les accessoires et les produits préparés sont adaptés à l'intervention Les techniques de remise en état respectent les modes opératoires Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin d'intervention	☒	☒	☐	☐
Obligations règlementaires le cas échéant : Sans objet					

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 7/23
APH	Référentiel de Certification	TP – 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	13/08/2028	

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Organiser ses actions	Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne
	Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées
	Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires
	Réaliser le nettoyage manuel de surfaces
	Réaliser un nettoyage mécanisé
	Réaliser une remise en état mécanisée
Respecter des règles et des procédures	Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne
	Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées
	Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires
	Réaliser le nettoyage manuel de surfaces
	Réaliser un nettoyage mécanisé
	Réaliser une remise en état mécanisée

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 8/23
APH	Référentiel de Certification	TP – 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	13/08/2028	

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre Agent de propreté et d'hygiène

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 03 h 10 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :
Le jury est présent durant toute la durée de l'épreuve.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 9/23
APH	Référentiel de Certification	TP – 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	13/08/2028	

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Agent de propreté et d'hygiène

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 10/23
APH	Référentiel de Certification	TP – 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	13/08/2028	

CCP 1

Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 11/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser le nettoyage manuel de surfaces Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne	01 h 20 min	La mise en situation se compose de trois parties. Le candidat tire au sort un sujet d'examen. Chaque sujet décrit les tâches et techniques à mettre en œuvre. **Partie « nettoyage d'un bureau et d'un local sanitaire » (durée : 40 min) :** Le candidat prépare le chariot, nettoie un bureau et un local sanitaire. Il nettoie et range le matériel. Partie « lavage de vitres » (durée : 15 min) : Le candidat réalise deux techniques de lavage de vitres. **Partie « bionettoyage » (durée : 25 min) :** Le candidat prépare le chariot de bionettoyage et applique le protocole de bionettoyage d'une chambre d'hôpital en précautions standards.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser le nettoyage manuel de surfaces Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne	00 h 10 min	L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation. Le jury questionne le candidat à partir d'un guide de questions
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 30 min	

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 12/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat porte une tenue adaptée à l'activité professionnelle.
Le jury décide de l'ordre de réalisation des trois parties « nettoyage d'un bureau et d'un local sanitaire », « lavage de vitres » et « bionettoyage ».
Le sujet de la partie « lavage de vitres » comporte deux des trois techniques
- lavage d'une vitre à la française ;
- lavage d'une vitre à l'américaine ;
- lavage d'une vitre à la perche.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien porte sur les mesures de prévention des risques professionnels, la sécurité des usagers, les techniques non mises en œuvre lors de la mise en situation. L'entretien porte également sur des contextes professionnels différents de la mise en situation.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage
Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury est présent durant toute la durée de l'épreuve.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 13/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

CCP 2

Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 14/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser un nettoyage mécanisé Réaliser une remise en état mécanisée	01 h 15 min	Le candidat tire au sort un sujet d'examen. Chaque sujet décrit les tâches et techniques à mettre en œuvre. Le candidat prépare le matériel et les produits, réalise des techniques de nettoyage et de remise en état mécanisés. Il vérifie, nettoie et range le matériel.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser un nettoyage mécanisé Réaliser une remise en état mécanisée	00 h 10 min	L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation. Le jury questionne le candidat à partir d'un guide de questions.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 25 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :
Le candidat porte une tenue adaptée à l'activité professionnelle.
Le sujet de la partie « nettoyage et remise en état mécanisés » comporte la mise en œuvre :
- de techniques de nettoyage suivantes : lavage à la mono brosse, lavage à l'auto laveuse, lustrage, spray méthode ;
- de techniques de remise en état suivantes : décapage à sec, décapage sans chimie, décapage au mouillé, pose d'émulsion, récurage, shampoing au mouillé, injection-extraction sur un sol ou un siège textile.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :
L'entretien porte sur les mesures de prévention des risques professionnels, la sécurité des usagers, les techniques non mises en œuvre lors de la mise en situation.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 15/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 25 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury est présent durant toute la durée de l'épreuve.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 16/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

Annexe 1
Plateau technique d'évaluation
Agent de propreté et d'hygiène

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une zone de stockage des chariots et du matériel mécanisé. Une zone de stockage équipée d'étagères et de bacs de rétention pour les produits et le matériel. Une zone de dosage et de préparation des produits et du matériel, équipée d'une table ou d'un plan de travail, située à proximité de la zone de stockage et du point d'eau. Un point d'eau pour le remplissage de seaux et un point d'évacuation des eaux usées. Pour la partie « nettoyage d'un bureau et d'un local sanitaire » : - un espace bureau ; - un local sanitaire raccordé au réseau d'eau. Les surfaces doivent se trouver à proximité les unes des autres. Pour la partie « lavage de vitres » : - une vitre de 2 m² avec au minimum un côté de 0,80 m (pour lavage sans perche ni échelle ou escabeau) ; - une vitre ou une surface lisse de 1 m², à une hauteur comprise entre 2 et 3 m du sol (pour le lavage avec la perche). Pour la partie « bionettoyage », une chambre d'hôpital reconstituée de 10 à 14 m². Un des côtés peut être délimité par un marquage au sol si la pièce est plus grande. Pour la partie « « nettoyage et remise en état mécanisés » : - une surface de 8 m² minimum de sol protégé (type thermoplastique) ; - une surface de 8 m² minimum de sol dur non protégé ; - une surface de 8 m² minimum de revêtement textile fixé au sol ; - un siège textile (de bureau, de voiture ou de salon). Pour le passage de l'autolaveuse, une surface de sol protégé ou de sol dur doit faire au minimum 12m2 Les surfaces doivent se trouver à proximité les unes des autres.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention
Entretien technique	Local fermé à proximité du plateau technique, équipé d'une table et de trois chaises	Ce local doit permettre la confidentialité des échanges
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 17/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Machines	1	Autolaveuse avec brosse dure et support disque	1	Sans objet
	1	Aspirateur à eau avec suceur pour liquides Aspirateur à poussières, ses équipements et accessoires Aspiro-brosseur équipé de sac et de ses accessoires.	1	Sans objet
	1	Monobrosse basse vitesse avec brosse dure, brosse souple, support disque, réservoir. Monobrosse haute vitesse avec support disque.	1	Une monobrosse bi vitesse peut remplacer les deux monobrosses basse et haute vitesse
	1	Injecteur – extracteur avec accessoires pour le sol et suceur pour surfaces textiles	1	Sans objet
Outils / Outillages	3	Disques abrasifs de chaque couleur noire, marron, verte, rouge, blanche. Disques de décapage sans chimie	1	Sans objet
	1	**Chariot de lavage avec** : 2 grands seaux, presse **Chariot de nettoyage équipé de** : 2 grands seaux (rouge et bleu) 1 presse 2 petits seaux (bleu, rouge) 1 support de sac poubelle **Chariot de bionettoyage équipé de** : 2 grands seaux (rouge et bleu) 1 grille de préimprégnation pour grand seau 4 petits seaux de couleurs différentes 1 support de sac poubelle 1support filet linge 1filet de linge	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	**Balai frottoir** 2 tampons de chaque couleur verte, marron, rouge	1	Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 18/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

	1	**Balai trapèze** 1 sachet de gazes pré-imprégnées **Balai de dépoussiérage type support frange pliant** 3 franges pour support frange pliant **Balai de lavage à plat** 4 franges pour balai de lavage à plat **Balai support velcro** 3 franges de lavage microfibre de préimprégnation pour balai velcro **Balai brosse**	1	Sans objet
	1	Raclette sol	1	Sans objet
	1	Raclette à vitre de 25 cm et 35 cm Perche télescopique Seau de laveur de vitres adapté au mouilleur Grattoir à vitre	1	Sans objet
	2	Supports de mouiller à vitre de 25 cm et 35 cm Mouilleurs à vitre de 25 cm et 35 cm	1	Pour la partie « lavage de vitres » et pour la partie « nettoyage et remise en état mécanisés » : pose d'émulsion
	6	Serpillières	1	Pour la protection du sol
	1	Sachet de 5 lavettes microfibres de couleur verte Sachet de 5 lavettes microfibres de couleur jaune Sachet de 5 lavettes microfibres de couleur rouge Sachet de 5 lavettes microfibres de couleur bleue	1	Sans objet
	1	Sabre à mémoire de forme avec housse et manche télescopique Tête de loup et manche télescopique	1	Sans objet
	1	Brosse WC et son réceptacle	1	Sans objet
	1	Pompe de dosage de 10 à 50 ml pour bidon	1	Sans objet
	3	Pulvérisateurs manuels	1	Sans objet
	2	Pichets doseurs avec graduation (par 10 ml et par 100 ml)	1	Sans objet
	1	Pelle et balayette	1	Sans objet
Équipements	1	L'espace bureau comprend : - au minimum 4m² de revêtement textile - une armoire - un meuble de bureau avec trois objets sur le bureau (type sous-main, classeurs, pot à crayons…) - une chaise de bureau - un écran d'ordinateur avec clavier - une poubelle avec un sac poubelle.	1	Le revêtement textile doit pouvoir être aspiré. L'ordinateur et le clavier n'ont pas besoin d'être en état de fonctionnement.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 19/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

Équipements	1	**Le local sanitaire comprend** : - une porte - un interrupteur - un WC - un lavabo - une brosse de toilette + support - une surface verticale lessivable entre 1 et 2 m² - un miroir - une poubelle à couvercle avec un sac poubelle - un distributeur de savon, un distributeur d'essuie-mains ou un sèche mains, un distributeur de papier toilette - clés d'ouverture des distributeurs - rouleaux de papier toilette.	1	Sans objet
	1	**La chambre d'hôpital reconstituée comprend** : - une porte - un interrupteur - un lit médicalisé à hauteur variable avec matelas, oreiller, draps, couvertures ou couette - un fauteuil, une table et une chaise - une table de lit roulante - une armoire haute - une commode - une table de chevet avec une lampe, un téléphone - une poubelle avec un sac poubelle - une carafe d'eau et un verre	1	La télévision et le téléphone n'ont pas besoin d'être en état de fonctionnement
	1	Tenue adaptée à l'activité professionnelle	1	Chaussures fermées antidérapantes personnelles
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	2	Panneaux « sol glissant »	1	Sans objet
	1	Boites de gants à usage unique de tailles S, M, L et XL	4	Sans objet
	1	Paire de chaussures de sécurité ou coques de sécurité	1	Obligatoire pour la partie « nettoyage et remise en état mécanisés ».
	1	Paire de lunettes de protection	1	Sans objet
Matières d'œuvres	1	Produit vaisselle	1	Pour la partie « lavage de vitres »
	1	Détergent désinfectant pour sols et surfaces à diluer Détartrant sanitaire Détergent neutre pour sols et surfaces à diluer Détergent désinfectant pour milieux de soins pour sols et surfaces à	1	En quantité suffisante en fonction du nombre de candidats

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 20/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

		diluer Détergent shampoing moquette à diluer Décapant à sec Décapant au mouillé à diluer Détachant moquette en pulvérisateur.		
Matières d'œuvres	1	Vinaigre blanc d'alcool	1	En quantité suffisante en fonction du nombre de candidat
	1	Gel hydroalcoolique	1	En quantité suffisante en fonction du nombre de candidats
	1	Bouche-pore Emulsion pour protection de sol. Détergent acide désincrustant à diluer Détergent alcalin fort à diluer Détergent neutre non moussant à diluer Produit anti mousse Produit injection-extraction à diluer Produit méthode spray.	1	En quantité suffisante en fonction du nombre de candidats.
	1	Sacs poubelle 10 litres Sacs poubelle 30 litres Sacs poubelle 110 litres.	1	Sans objet
	1	Papier PH	1	En quantité suffisante en fonction du nombre de candidats
	1	Paquet de chiffons coton	1	En quantité suffisante en fonction du nombre de candidats
Documentations	1	Exemplaire de l'ensemble des fiches de données de sécurité et des fiches techniques des produits mis à disposition. Exemplaire des notices techniques d'utilisation de toutes les machines (injection-extraction, autolaveuse, monobrosses, aspirateurs, aspirobrosseur).	4	Sans objet

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 21/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Le titre à finalité professionnelle **Agent de propreté et d'hygiène** est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Agent de propreté et d'hygiène Ancien Titre		**Agent de propreté et d'hygiène** Nouveau Titre
CCP	Réaliser une prestation de nettoyage manuel	CCP	Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage
CCP	Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés	CCP	Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 22/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (R.C.)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'un questionnaire écrit passer sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice. La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page 23/23
APH	Référentiel de Certification	TP - 00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

1) **Dénomination juridique complète :**

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES (C.F.P.A.)

- Adresse : BP 5610 Pirae – Tahiti – Polynésie française
- Téléphone : 40 50 74 50 E-mail : courrier@cfpa.pf

2) **Forme juridique :** Etablissement public à caractère administratif

Texte de référence :
- Délibération n° 97-34 APF du 20 février modifiée portant création d'un établissement public administratif dénommé « Centre de formation professionnelle pour adultes »
- Arrêté n° 912 CM du 14 juin 2019 relatif aux nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement du Centre de formation professionnelle pour adultes

3) **Personne chargée, au sein de l'organisme, du suivi de ce dossier**

- Nom : Jean-Michel BLANCHEMANCHE - Fonction : Directeur Général
- Téléphone : 40 50 74 50
- E-mail : jean-michel.blanchemanche@cfpa.pf

4) **Activités de l'organisme**

- Activité principale : Formation Professionnelle pour Adultes

MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

« AGENT DE PROPRETÉ ET D'HYGIENE »

NIVEAU V (3)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	1/33

INTRODUCTION

Présentation de l'évolution du titre à finalité professionnelle

Comme sa version précédente, la version 2023 du titre à finalité professionnelle « Agent de propreté et d'hygiène » est structurée en deux blocs de compétences :
- « Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage »
- « Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés »

Les compétences des deux blocs ont été actualisées. La prise en compte des usagers en situation de handicap est précisée dans les compétences s'exerçant en présence de public.

Contexte de l'examen du titre à finalité professionnelle

L'agent de propreté et d'hygiène apporte un service essentiel à la qualité de vie des usagers de locaux collectifs et contribue au respect des normes qualité dans les établissements de soins et les entreprises.
Les résultats de l'analyse du travail montrent trois évolutions dans l'emploi : l'impact de la crise sanitaire sur les pratiques de nettoyage-désinfection manuel, la volonté du secteur de limiter l'impact environnemental et une demande croissante de prestations de bionettoyage dans le secteur de la santé. La crise sanitaire a mis en avant la nécessité de maitriser les techniques manuelles de nettoyage désinfection des surfaces et des locaux accueillant du public. Il existe aujourd'hui un consensus sur l'importance du nettoyage notamment des points de contact, avec des passages plus fréquents en journée, une utilisation juste et conforme des produits désinfectants[2] et une traçabilité rigoureuse des prestations.

Dans le secteur de la santé, cette crise a rendu le besoin d'hygiène plus prégnant encore [3]. La fréquence des prestations de bionettoyage s'est accrue avec l'essor de la médecine ambulatoire et la nécessité de prévenir le risque infectieux et l'antibiorésistance. Selon les zones à risque, l'application stricte et rigoureuse des protocoles est requise. En prestation interne ou externe, le respect de la qualité du service nécessite des agents formés.

C'est donc dans un souci de lisibilité que le bloc « Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage » et la compétence « Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne » affichent le bionettoyage dans leurs intitulés. L'ensemble des compétences a été actualisé pour répondre à la volonté du secteur de limiter l'impact environnemental à travers la promotion des écogestes. Les techniques de pré imprégnation sont couramment utilisées en secteur tertiaire ainsi que les techniques mécanisées limitant l'utilisation de produits chimiques.

La connaissance des risques, dont celle liée à l'utilisation des produits biocides, est complétée par les mesures de prévention associées

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	2/33

Liste des activités

Ancien Titre à finalité professionnelle : Agent de propreté et d'hygiène

- Réaliser une prestation de nettoyage manuel
- Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés

Nouveau Titre à finalité professionnelle : Agent de propreté et d'hygiène

- Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage
- Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	3/33

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage	1	Réaliser le nettoyage manuel de surfaces
		2	Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées
		3	Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires
		4	Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne
2	Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés	5	Réaliser un nettoyage mécanisé
		6	Réaliser une remise en état mécanisée

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	4/33

FICHE EMPLOI TYPE

Agent de propreté et d'hygiène

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'agent de propreté et d'hygiène assure des prestations de nettoyage manuel et mécanisé afin de garantir la propreté et l'hygiène d'équipements, de surfaces et de locaux.
Il contribue à préserver l'aspect propre et accueillant des lieux de vie et de travail des usagers, au confort des patients dans des établissements de soins et à la qualité de la production dans les entreprises agroalimentaires, laboratoires, etc.
L'agent nettoie des surfaces dans des bureaux, des espaces communs de circulation et de travail, des lieux accueillant du public. Il lave les vitres sans échelle et sans escabeau, le cas échéant à l'aide d'une perche. Il nettoie et désinfecte des locaux sanitaires. Il respecte les plans de nettoyage-désinfection et applique les protocoles de bionettoyage dans les locaux à risque de contamination microbienne, tels que les chambres d'hôpital ou les industries de production alimentaire. L'agent met en œuvre des techniques de nettoyage ou de remise en état mécanisés des surfaces et des sols salis ou ayant subis une dégradation. Il respecte les écogestes.
Il prend connaissance de sa fiche de poste et organise son intervention dans le respect des consignes et du temps alloué. Il tient compte de l'utilisation et des caractéristiques des locaux et de la présence des usagers, il veille à leur sécurité pendant son intervention. Tout au long de l'intervention, il prend soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et il applique les mesures de prévention des risques professionnels.
L'agent contrôle visuellement le résultat de son intervention et l'améliore si nécessaire. Il assure la traçabilité de l'intervention selon les procédures de l'entreprise.
L'agent de propreté et d'hygiène travaille seul ou en équipe, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et lui transmet des informations oralement ou par l'intermédiaire d'outils de liaison. Une application numérique peut être utilisée. Il communique avec ses collègues et occasionnellement avec les usagers des lieux en respectant les règles de politesse et de discrétion. L'agent peut exercer l'emploi avec le statut d'autoentrepreneur.
L'activité s'exerce principalement à l'intérieur des bâtiments, y compris dans des locaux à risques de contamination microbienne. Le port d'un équipement de protection individuelle approprié est requis.
L'agent porte une tenue professionnelle soignée et adaptée à l'intervention. Il se déplace à l'intérieur des bâtiments, il a un rythme de travail soutenu. Les horaires peuvent être décalés et fragmentés avec des amplitudes importantes.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
- Tertiaire : locaux administratifs, bureaux, espaces de travail collectif
- Logements collectifs (parties communes)
- Grande distribution et commerces
- Transports collectifs (gares, aéroports, avions, trains, bus, ...)
- Equipements culturels et sportifs
- Etablissements scolaires et d'accueil d'enfants
- Etablissements de soins, cabinets médicaux, centres de cure, laboratoires
- Agroalimentaire
- Industrie

L'emploi s'exerce au sein de collectivités publiques, d'entreprises de propreté, de structures privées ou associatives.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	5/33

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Agent de nettoyage en collectivité
- Agent de propreté et d'hygiène
- Agent des services hospitaliers
- Agent de service en entreprise de propreté
- Agent de nettoyage industriel
- Agent de propreté des locaux
- Agent de propreté en grande surface
- Agent d'entretien polyvalent
- Laveur de vitre
- Agent machiniste
- Agent d'entretien et de rénovation

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

- CAP « Agent de propreté et d'hygiène »
- TP « Agent de service médico-social »

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	6/33

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. **Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage**
   Réaliser le nettoyage manuel de surfaces
   Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées
   Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires
   Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne
2. **Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécnaisés**
   Réaliser un nettoyage mécanisé
   Réaliser une remise en état mécanisée

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité
Niveau V
Convention(s) :
IDCC 3043 – brochure 3173 (convention collective des entreprises de propreté et services associés)

Code(s) NSF :
343t--Nettoyage de locaux, décontamination des locaux hospitaliers et industriels, assainissement urbain

Fiche(s) Rome de rattachement
K2204 Nettoyage de locaux
J1301 Personnel polyvalent des services hospitaliers
K2202 Lavage de vitres

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	7/33

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 1
Réaliser des prestations de nettoyage manuel et de bionettoyage

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Afin de maintenir les locaux en état de propreté et d'hygiène, l'agent de propreté et d'hygiène met en œuvre une prestation de nettoyage manuel dans des bureaux, des espaces communs de circulation et de travail, des lieux accueillant du public, dans des locaux sanitaires ainsi que dans des locaux à risque de contamination microbienne. L'agent prend soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.
L'agent prend connaissance de sa fiche de poste et organise son intervention en tenant compte des consignes, de l'utilisation et des caractéristiques des locaux ainsi que du temps alloué.
L'agent prépare le matériel ou le chariot et dose les produits en fonction de l'intervention. Il met en œuvre les modes opératoires en respectant les écogestes.
L'agent dépoussière ou essuie les surfaces, nettoie et désinfecte les points de contact. Il dépoussière et lave les sols. Il lave ou lessive les parois verticales, lave les vitres et les parois vitrées, le cas échéant à l'aide d'une perche.
Dans les locaux sanitaires, l'agent vérifie et réapprovisionne les consommables. Il détartre les toilettes, nettoie, détartre et désinfecte les surfaces et les équipements sanitaires. Il dépoussière et lave les sols.
Dans les locaux à risque de contamination microbienne, l'agent respecte les plans de nettoyagedésinfection et applique les protocoles de bionettoyage.
L'agent contrôle visuellement le résultat de son intervention et l'améliore si nécessaire. Il vérifie l'état du matériel, le nettoie et le range. Il assure la traçabilité de l'intervention.
L'activité s'exerce principalement à l'intérieur des bâtiments, y compris dans des locaux à risques de contamination microbienne. Pour le nettoyage des vitres, l'agent intervient sans échelle et sans escabeau.
Le port d'un équipement de protection individuelle approprié est requis. L'agent porte une tenue professionnelle adaptée à l'intervention. Il se déplace fréquemment à l'intérieur des bâtiments et a un rythme de travail soutenu. Les horaires peuvent être décalés et fragmentés avec des amplitudes importantes.
L'intervention peut s'effectuer en présence d'usagers. L'agent respecte les règles de politesse et de discrétion.
L'agent intervient seul ou en équipe. Il travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et lui transmet des informations oralement ou par l'intermédiaire d'outils de liaison. L'agent peut intervenir en autonomie avec le statut d'autoentrepreneur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser le nettoyage manuel de surfaces
Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées
Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires
Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	8/33

FICHE ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI TYPE 2
Réaliser des prestations de nettoyage et de remise en état mécanisés

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Afin de contribuer au retour à un état de propreté et d'hygiène des surfaces et des sols salis, encrassés ou ayant subi une dégradation, l'agent de propreté et d'hygiène met en œuvre une prestation de nettoyage mécanisé ou de remise en état mécanisée. Son intervention prolonge la durée de vie d'un revêtement dur, souple ou textile et facilite son entretien courant. L'agent prend soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.
L'agent de propreté et d'hygiène prend connaissance de sa fiche de poste et organise son intervention en tenant compte des consignes, de l'utilisation et des caractéristiques des locaux ainsi que du temps alloué. L'agent prépare le matériel ou le chariot et dose les produits en fonction de l'intervention. Il met en œuvre les modes opératoires en respectant les écogestes.
Pour la prestation de nettoyage mécanisé, l'agent met en œuvre les techniques de lavages mécanisés, de spray méthode et de lustrage.
Pour la prestation de remise en état des sols, l'agent met en œuvre les techniques de récurages, de décapages et de protection d'un sol, et de remises en état d'un revêtement textile.
L'agent contrôle visuellement le résultat de son intervention et l'améliore si nécessaire. Il vérifie l'état du matériel, le nettoie et le range. Il réalise la maintenance de niveau 1 des machines utilisées. Il assure la traçabilité de l'intervention.
L'activité s'exerce principalement à l'intérieur des bâtiments. L'utilisation de certains matériels mécanisés entraîne des contraintes liées aux vibrations. Le port d'un équipement de protection individuelle approprié est requis. L'agent porte une tenue professionnelle adaptée à l'intervention. Il se déplace fréquemment à l'intérieur des bâtiments et a un rythme de travail soutenu.
Les horaires peuvent être décalés et fragmentés avec des amplitudes importantes.
L'intervention peut s'effectuer en présence d'usagers. L'agent respecte les règles de politesse et de discrétion.
L'agent intervient seul ou en équipe. Il travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et lui transmet des informations oralement ou par l'intermédiaire d'outils de liaison. L'agent peut intervenir en autonomie avec le statut d'autoentrepreneur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser un nettoyage mécanisé
Réaliser une remise en état mécanisée

Compétences transversales de l'activité type

Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	9/33

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°1
Réaliser le nettoyage manuel de surfaces

Description de la compétence – processus de mise en œuvre
A partir de la fiche de poste et des caractéristiques des locaux, réaliser la prestation de nettoyage manuel de surfaces dans le temps alloué afin de maintenir les locaux en état de propreté et d'hygiène.
Tout au long de l'intervention, prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Appliquer les écogestes.
Organiser son intervention en fonction de l'occupation des locaux en veillant à la sécurité des usagers.
Adopter une attitude discrète et polie en présence des usagers, limiter les nuisances et restituer les locaux dans leur agencement initial.
Préparer le chariot et doser les produits en fonction de l'intervention. Appliquer les modes opératoires des techniques en respectant les principes de base du nettoyage. Réaliser un dépoussiérage ou essuyage humide des surfaces, des objets meublants et du mobilier. Nettoyer ou nettoyer-désinfecter les points de contact. Dépoussiérer et laver les sols y compris par la méthode de préimprégnation.
Contrôler visuellement le résultat de son intervention et l'améliorer si nécessaire. Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger. Assurer la traçabilité de l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre
Cette compétence s'exerce seul ou en équipe. Elle s'exerce en tenant compte de la présence d'usagers, dans des bureaux, des espaces communs de circulation et de travail, des commerces, des transports collectifs, des espaces culturels et sportifs où l'usage d'expressions simples en anglais peut être demandé.
Le port d'un équipement de protection individuelle approprié et d'une tenue professionnelle adaptée à l'intervention sont requis. Une application numérique peut être utilisée pour la transmission des informations relatives à l'intervention.

Critères de performance
La fiche de poste est respectée
Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées
Les écogestes sont appliqués
Une attitude discrète et polie est adoptée en présence des usagers
Le chariot est préparé avec le matériel et les produits adaptés à l'intervention
Les modes opératoires des techniques sont appliqués en respectant les principes de base du nettoyage
Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire
Le document de traçabilité est renseigné

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels
Respecter les mesures de prévention des risques professionnels
Réaliser l'hygiène des mains : lavage, friction hydro alcoolique, port de gants
Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés à l'intervention et les entretenir
Appliquer les consignes de la fiche de poste
Choisir et utiliser les produits en respectant le mode d'emploi (FT) et les précautions d'emploi (FDS)
Equiper le chariot avec les matériels et les produits adaptés à la situation
Réaliser un état des lieux de la nature des salissures
Appliquer les modes opératoires en respectant les règles de base du nettoyage et en préservant les ressources en eau et en électricité
Aérer les locaux

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	10/33

Dépoussiérer avec la tête de loup ou le sabre à mémoire de forme
Eliminer les déchets des surfaces à nettoyer
Eliminer les salissures adhérentes des surfaces à nettoyer
Réaliser un essuyage humide du mobilier, des objets meublants et des équipements (points de contact, tables, ascenseurs, ...)
Nettoyer-désinfecter les points de contact dans le respect des consignes
Réaliser un balayage humide
Aspirer une surface ou un sol en prévenant les risques électriques
Laver les sols avec la méthode des doubles seaux
Laver les sols avec la méthode de préimprégnation
Trier le matériel de nettoyage usagé en vue de son recyclage
Trier et évacuer les déchets et les eaux usées selon les circuits définis
Appliquer les écogestes
Savoir lire un plan et s'orienter dans les locaux d'intervention
Repérer les équipements (points d'eau, évacuations, prises de courant, ...)
Organiser méthodiquement l'intervention en fonction de la fiche de poste
Sécuriser le passage des usagers en balisant la zone d'intervention
Réaliser l'intervention dans le temps imparti
Adapter l'intervention en fonction de l'occupation des locaux et des imprévus
Contrôler visuellement le résultat de l'intervention et l'améliorer si nécessaire
Restituer les locaux dans leur agencement initial
Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger
Maintenir le local de nettoyage propre et rangé
Stocker les produits et les matériels en respectant les consignes de sécurité
Vérifier et signaler l'état des stocks de produits, consommables et matériels
Fermer le local de stockage des produits
Adopter une tenue professionnelle soignée conforme à l'intervention
Echanger des informations simples liées à la situation de travail avec les membres de l'équipe afin d'organiser l'intervention
Echanger des informations simples avec les usagers, y compris avec les usagers en situation de handicap
Utiliser des expressions simples en anglais pour saluer l'usager, lui signaler l'intervention et indiquer des lieux ou des directions
Adopter une attitude discrète et polie en présence des usagers
Limiter les nuisances tout au long de l'intervention
Assurer la transmission d'informations et la traçabilité de l'intervention, y compris à l'aide d'outils numériques
Informer la hiérarchie des dysfonctionnements repérés
Connaissance du vocabulaire de base en français permettant de comprendre et de donner des informations simples, à l'oral et à l'écrit, en lien avec les situations de travail
Connaissance du vocabulaire technique professionnel
Connaissance d'expressions simples en anglais pour saluer l'usager, signaler l'intervention, indiquer des lieux ou des directions
Connaissance des principales familles de handicap
Connaissance des classifications dans les conventions collectives
Connaissance des sources d'information pour la création d'une entreprise individuelle
Connaissance des fiches de poste, des outils de liaison et de traçabilité y compris numériques
Connaissance de la fiche technique (FT) et de la fiche de données de sécurité (FDS) des produits avant leur utilisation
Connaissance des tenues professionnelles adaptées aux différentes interventions
Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	11/33

Connaissance des risques liés aux déplacements
Connaissance de la signalisation de santé et sécurité au travail
Connaissance des risques professionnels liés à l'utilisation et au stockage de produits chimiques et des mesures de prévention associées
Connaissance des risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) et des mesures de prévention préconisées par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)
Connaissance des risques de chute et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques électriques et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques liés à la coactivité

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	12/33

Connaissance de l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) et des équipements de protection collective (EPC)
Connaissance des principaux revêtements et surfaces et des risques de dégradation
Connaissance des types de salissures et de déchets : adhérentes ou non adhérentes, minérales ou organiques, déchets assimilés ordures ménagères (DAOM)
Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner
Connaissance des règles de base de la propreté et de l'hygiène
Connaissance du principe de la désinfection et de son utilisation à bon escient dans le respect de l'environnement
Connaissance de la classification des produits selon leur usage et leur label
Connaissance des méthodes de dilution des produits
Connaissance du calcul de dosage des produits selon le mode d'emploi et en utilisant un tableau d'aide à la dilution
Connaissance des techniques de dépoussiérage, de l'essuyage, du lavage et de la désinfection
Connaissance de la méthode de préimprégnation
Connaissance du mode d'emploi et du fonctionnement du matériel d'aspiration (aspirateur poussière, aspirateur dorsal, aspiro-brosseur)
Connaissance des écogestes : préserver les ressources en eau et respecter les circuits des eaux usées, économiser l'électricité, agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur (aérer, limiter les surodorants), respecter le tri sélectif.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	13/33

FICHE DE COMPETENCE PROFESIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°2
Réaliser le nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées

Description de la compétence – processus de mise en œuvre
A partir du mode opératoire, des caractéristiques des locaux et des principes de base du nettoyage, ré aliser la prestation de nettoyage de parois verticales et de surfaces vitrées dans le temps alloué afin de maintenir les locaux en état de propreté et d'hygiène.
Tout au long de l'intervention, prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Appliquer les écogestes.
Organiser son intervention en fonction de l'occupation des locaux. Adopter une attitude discrète et polie en présence des usagers.
Préparer le matériel ou le chariot et doser les produits en fonction de l'intervention. Appliquer les modes opératoires des techniques en respectant les principes de base du nettoyage. Dépoussiérer les surfaces.
Laver ou lessiver les parois, laver les vitres et les parois vitrées avec la méthode à la française, à l'américaine ou à l'aide d'une perche.
Contrôler visuellement le résultat de son intervention et l'améliorer si nécessaire. Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger. Assurer la traçabilité de l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre
Cette compétence s'exerce seul ou binôme, en autonomie pour l'organisation des interventions. Elle est mise en œuvre à l'intérieur des bâtiments ou à l'extérieur sans échelle et sans escabeau. Le port d'un équipement de protection individuelle approprié et d'une tenue professionnelle adaptée à l'intervention sont requis. Une application numérique peut être utilisée pour la transmission des informations.

Critères de performance
Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées
Une attitude discrète et polie est adoptée en présence des usagers
Les techniques de nettoyage des parois verticales et des surfaces vitrées respectent les modes opératoires
Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire
Les eaux usées sont évacuées en respectant les circuits

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels
Respecter les mesures de prévention des risques professionnels
Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés à l'intervention et les entretenir
Choisir et utiliser les produits en respectant le mode d'emploi (FT) et les précautions d'emploi (FDS)
Préparer le matériel et les produits adaptés à la situation
Réaliser un état des lieux de la nature des salissures
Décoller les salissures adhérentes aux surfaces
Appliquer le mode opératoire du lavage des surfaces vitrées avec la méthode française
Appliquer le mode opératoire du lavage des surfaces vitrées avec la méthode américaine
Appliquer le mode opératoire du lavage des surfaces vitrées avec une perche
Dépoussiérer et laver les encadrements des surfaces vitrées
Dépoussiérer, laver ou lessiver les parois verticales
Evacuer les eaux usées selon les circuits définis
Trier le matériel de nettoyage usagé en vue de son recyclage
Appliquer les écogestes
Savoir lire un plan et repérer la distribution des locaux et des équipements (points d'eau, évacuations, ...)
Repérer la surface à nettoyer et choisir la méthode adaptée
Réaliser l'intervention dans le temps imparti

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	14/33

Adapter l'intervention en fonction de l'occupation des locaux et des imprévus
Contrôler visuellement le résultat de l'intervention et ajuster si nécessaire
Nettoyer, vérifier et ranger le matériel
Stocker les produits et les matériels en respectant les normes de sécurité
Contrôler et signaler l'état des stocks des produits et du matériel
Fermer le local de stockage des produits
Adopter une tenue professionnelle soignée conforme à l'intervention
Echanger des informations simples liées à la situation de travail avec son binôme afin d'organiser l'intervention
Echanger des informations simples avec les usagers, y compris avec les usagers en situation de handicap
Adopter une attitude discrète et polie en présence des usagers
Limiter les nuisances tout au long de l'intervention
Assurer la transmission d'informations et la traçabilité de l'intervention y compris à l'aide d'outils numériques
Informer la hiérarchie des dysfonctionnements repérés
Connaissance du vocabulaire de base en français permettant de comprendre et de donner des informations simples, à l'oral et à l'écrit, en lien avec les situations de travail
Connaissance du vocabulaire technique professionnel
Connaissance des principales familles de handicap
Connaissance des classifications dans les conventions collectives
Connaissance des sources d'information pour la création d'une entreprise individuelle
Connaissance des outils de liaison et de traçabilité y compris numériques
Connaissance de la fiche technique (FT) et de la fiche de données de sécurité (FDS) des produits avant leur utilisation
Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire
Connaissance des risques liés aux déplacements
Connaissance de la signalisation de santé et sécurité au travail
Connaissance des risques professionnels liés à l'utilisation et au stockage de produits chimiques et des mesures de prévention associées
Connaissance des risques de TMS et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques de chute et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques électriques et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques liés à la coactivité (intervention simultanée de différents corps de métier)
Connaissance de l'utilisation des EPI et des EPC
Connaissance des différents supports (miroirs, surfaces carrelées, parois peintes, PVC, aluminium, inox...)
et des risques de dégradation
Connaissance des types de salissures
Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner
Connaissance des règles de base de la propreté et de l'hygiène
Connaissance de la classification des produits selon leur usage et leur label
Connaissance du calcul de dosage des produits selon le mode d'emploi et en utilisant un tableau d'aide à la dilution
Connaissance du mode opératoire du lavage des surfaces vitrées à la française
Connaissance du mode opératoire du lavage des surfaces vitrées à l'américaine
Connaissance du mode opératoire du lavage des surfaces vitrées à la perche
Connaissance de la méthode à l'« eau pure »
Connaissance du mode d'emploi et du fonctionnement du nettoyeur vapeur
Connaissance des écogestes : préserver les ressources en eau et respecter les circuits des eaux usées, économiser l'électricité, agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur (aérer, limiter les surodorants), entretenir le matériel, respecter le tri sélectif.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	15/33

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°3

Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de poste et des caractéristiques des locaux, organiser et réaliser la prestation de nettoyage des sanitaires dans le temps alloué afin de maintenir les locaux en état de propreté et d'hygiène. Tout au long de l'intervention, prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Appliquer les écogestes.
Préparer le chariot et doser les produits en fonction de l'intervention. Appliquer les modes opératoires des techniques en respectant les principes de base du nettoyage. Sécuriser le passage des usagers en balisant la zone d'intervention. Vérifier et réapprovisionner les consommables si nécessaire. Détartrer les toilettes. Nettoyer, détartrer, désinfecter les surfaces et les équipements sanitaires. Dépoussiérer et laver les sols y compris par la méthode de préimprégnation.
Contrôler visuellement le résultat de son travail et ajuster son intervention si nécessaire. Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger. Assurer la traçabilité de l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul. Les locaux sanitaires peuvent être individuels ou collectifs : toilettes, salles de bain, vestiaires, douches, etc. Le port d'un équipement de protection individuelle approprié et d'une tenue professionnelle adaptée à l'intervention sont requis. Une application numérique peut être utilisée pour la transmission des informations relatives à l'intervention.

Critères de performance

La fiche de poste est respectée
Les règles d'hygiène sont respectées
Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées
Les écogestes sont appliqués
Les techniques de nettoyage, de désinfection et de détartrage respectent les modes opératoires
Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire
Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin de prestation
Le document de traçabilité est renseigné

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Respecter les mesures de prévention des risques professionnels
Réaliser l'hygiène des mains : lavage, friction hydro alcoolique, port de gants
Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés à l'intervention et les entretenir
Appliquer les consignes de la fiche de poste
Choisir et utiliser les produits en respectant le mode d'emploi (FT) et les précautions d'emploi (FDS)
Equiper le chariot avec les matériels et les produits adaptés à l'intervention
Réaliser un état des lieux de la nature des salissures
Eliminer les déchets des surfaces à nettoyer
Appliquer les modes opératoires en respectant les règles de base du nettoyage
Aérer les locaux
Vérifier et approvisionner les consommables
Dépoussiérer avec la tête de loup ou le sabre à mémoire de forme
Détartrer les toilettes
Nettoyer, détartrer, désinfecter les surfaces et les équipements sanitaires en appliquant le code couleur défini
Nettoyer-désinfecter les points de contact

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	16/33

Appliquer les mesures de prévention de l'établissement contre la légionellose
Réaliser un balayage humide en fonction de l'état et de la nature du sol
Laver les sols avec la méthode des doubles seaux
Laver les sols avec la méthode de préimprégnation
Trier le matériel de nettoyage usagé en vue de son recyclage
Trier et évacuer les déchets et les eaux usées selon les circuits définis
Appliquer les écogestes
Savoir lire un plan et s'orienter dans les locaux d'intervention
Repérer les équipements (points d'eau, évacuations, prises de courant...)
Organiser méthodiquement l'intervention en fonction de la fiche de poste
Sécuriser le passage des usagers en balisant la zone d'intervention
Réaliser l'intervention dans le temps imparti
Adapter l'intervention en fonction de l'occupation des locaux et des imprévus
Contrôler visuellement le résultat de l'intervention et l'améliorer si nécessaire
Restituer les locaux dans leur agencement initial
Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger
Maintenir le local de nettoyage propre et rangé
Stocker les produits et les matériels en respectant les consignes de sécurité
Vérifier et signaler l'état des stocks de produits, consommables et matériels
Fermer le local de stockage des produits
Adopter une tenue professionnelle soignée conforme à l'intervention
Echanger des informations simples avec les usagers y compris avec les usagers en situation de handicap
Utiliser des expressions simples en anglais pour saluer l'usager, l'informer de l'intervention, l'avertir des dangers
Adopter une attitude discrète et polie en présence des usagers dans les locaux sanitaires collectifs
Assurer la transmission d'informations et la traçabilité de l'intervention y compris à l'aide d'outils numériques
Informer la hiérarchie des dysfonctionnements repérés
Connaissance du vocabulaire de base en français permettant de comprendre et de donner des informations simples, à l'oral et à l'écrit, en lien avec les situations de travail
Connaissance du vocabulaire technique professionnel
Connaissance d'expressions simples en anglais pour saluer l'usager, signaler l'intervention, indiquer des lieux ou des directions
Connaissance des principales familles de handicap
Connaissance des classifications dans les conventions collectives
Connaissance des sources d'information pour la création d'une entreprise individuelle
Connaissance des fiches de poste, des outils de liaison et de traçabilité y compris numériques
Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire
Connaissance des risques liés aux déplacements
Connaissance de la signalisation de santé et sécurité au travail
Connaissance des risques de contamination par des agents microbiens (bactéries, virus, modes de transmission) et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance du risque infectieux de la légionellose
Connaissance des risques professionnels liés à l'utilisation et au stockage de produits chimiques (y compris l'eau de Javel) et des mesures de prévention associées
Connaissance des risques de TMS et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques de chute et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques électriques et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques liés à la coactivité (intervention simultanée de différents corps de métier)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	17/33

Connaissance de l'utilisation des EPI et des EPC
Connaissance des différents micro-organismes (bactéries, virus, champignons), des modes de développement et de transmission
Connaissance des modes opératoires du nettoyage des toilettes, salles de bain, vestiaires, douches
Connaissance des principaux revêtements et surfaces et des risques de dégradation
Connaissance des types de salissures et de déchets : adhérentes ou non adhérentes, minérales ou organiques, déchets assimilés ordures ménagères (DAOM)
Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner
Connaissance des règles de base de la propreté et de l'hygiène
Connaissance de la classification des produits selon leur usage et leur label
Connaissance du principe de la désinfection et de son utilisation à bon escient dans le respect de l'environnement
Connaissance des différentes actions biocide des désinfectants : bactéricide, virucide, fongicide
Connaissance de la fiche technique (FT) et de la fiche de données de sécurité (FDS) des produits avant leur utilisation
Connaissance du calcul de dosage des produits selon le mode d'emploi et en utilisant un tableau d'aide à la dilution
Connaissance des techniques de dépoussiérage, de l'essuyage, du détartrage, du lavage et de la désinfection
Connaissance de la méthode de préimprégnation
Connaissance des écogestes : préserver les ressources en eau et respecter les circuits des eaux usées, économiser l'électricité, agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur (aérer, limiter les surodorants), entretenir le matériel, respecter le tri sélectif.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	18/33

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°4
Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne

Description de la compétence – processus de mise en œuvre
Afin d'atteindre une propreté visuelle et une réduction de la contamination biologique des surfaces, réaliser le bionettoyage des équipements, des surfaces et des locaux. Selon l'établissement, organiser l'intervention en fonction du plan de nettoyage-désinfection, des protocoles et dans le respect des consignes.
Tout au long de l'intervention, prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.
En présence d'usagers, adopter une attitude discrète et polie, leur signaler l'intervention et veiller à leur sécurité.
Préparer le matériel et les produits. Appliquer les techniques de bionettoyage des équipements, des surfaces et des locaux en respectant l'ordre des opérations du plan de nettoyage-désinfection ou du protocole.
Evacuer les déchets et les eaux usées en respectant les circuits.
Vérifier l'état du matériel, le nettoyer, le désinfecter et le ranger. Assurer la traçabilité de l'intervention conformément aux procédures.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre
Cette compétence s'exerce seul ou en équipe, en tenant compte de la présence de l'usager ou du patient. Elle est mise en œuvre dans des locaux où la présence de contamination microbienne constitue un risque pour la santé des personnes ou la qualité microbiologique des produits fabriqués : établissements de soins ou de cure, piscine, industrie agroalimentaire, restauration collective, etc. La compétence peut s'exercer également en contexte épidémique dans des lieux de vie accueillant du public. Le port d'un équipement de protection individuelle approprié et d'une tenue professionnelle adaptée à l'intervention sont requis. Une application numérique peut être utilisée pour la transmission des informations relatives à l'intervention.

Critères de performance
Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées
Une attitude discrète et polie est adoptée en présence des usagers
La sécurité des usagers est prise en compte
Le matériel et les produits sont préparés conformément au protocole
L'ordre des opérations fixé par le plan de nettoyage-désinfection ou le protocole de bionettoyage est respecté
Les techniques de bionettoyage sont appliquées conformément au plan de nettoyage-désinfection ou au protocole
La traçabilité de l'intervention est assurée conformément aux procédures

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels
Respecter les mesures de prévention des risques professionnels
Réaliser l'hygiène des mains : lavage, friction hydro alcoolique, port de gants
Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à l'intervention : tenue professionnelle, chaussures antidérapantes, gants, masque…
Utiliser les équipements de protection collective adaptés à l'intervention et les entretenir
Utiliser les produits en respectant le mode d'emploi (FT) et les précautions d'emploi (FDS)
Equiper le chariot de bionettoyage avec les matériels et les produits adaptés à la situation
Réaliser un état des lieux des salissures
Eliminer les déchets des surfaces à nettoyer
Eliminer les salissures adhérentes des surfaces à nettoyer

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	19/33

Réaliser le bionettoyage par la méthode de préimprégnation
Réaliser le bionettoyage en 3, 5 ou 7 points dans le respect du plan de nettoyage-désinfection
Appliquer les protocoles de bionettoyage des surfaces et des équipements en secteur santé (lit médicalisé...)
Appliquer les protocoles de bionettoyage des surfaces et des équipements en secteur agroalimentaire
Appliquer le protocole de bionettoyage d'une chambre d'hôpital (dépoussiérage, essuyage, lavage, détartrage et désinfection) dans le respect des règles de sécurité
Appliquer les mesures de prévention de l'établissement contre la légionellose
Appliquer les protocoles en précautions standards et en précautions complémentaires d'hygiène
Appliquer les protocoles en vigueur dans l'établissement en cas d'épidémie ou d'infection
Trier le matériel de nettoyage usagé en vue de son recyclage
Trier et évacuer les déchets et les eaux usées selon les circuits définis
Appliquer les écogestes
Repérer les équipements (points d'eau, évacuations, prises de courant...) et l'attribution des locaux (circuit propre et sale)
Sécuriser le passage des usagers en balisant la zone d'intervention
Organiser méthodiquement l'intervention en fonction du plan de nettoyage-désinfection ou du protocole lié à la zone à risque
Organiser ses interventions en tenant compte de l'activité de l'établissement et des consignes
Adapter son intervention en tenant compte des usagers et des patients
Reprendre la continuité du protocole en cas d'interruption
Réaliser l'intervention dans le temps imparti
Contrôler visuellement le résultat de son intervention et l'améliorer si nécessaire
Restituer les locaux dans leur agencement initial
Vérifier l'état du matériel, le nettoyer, le désinfecter et le ranger
Stocker les produits et les matériels en respectant les consignes de sécurité
Vérifier et signaler l'état des stocks de produits, consommables et matériels
Maintenir le local de nettoyage propre et rangé
Fermer le local de stockage des produits
Adopter une tenue professionnelle soignée conforme à l'intervention
Echanger des informations simples liées à la situation de travail avec les membres de l'équipe afin d'organiser l'intervention
Echanger des informations simples avec les usagers y compris avec les usagers en situation de handicap
Adopter une attitude discrète et polie en présence des usagers
Prendre contact avec le patient, annoncer le nettoyage de la chambre d'hôpital
Limiter les nuisances tout au long de l'intervention
Assurer la transmission d'informations et la traçabilité de l'intervention y compris à l'aide d'outils numériques
Informer la hiérarchie des dysfonctionnements repérés
Connaissance du rôle des membres de l'équipe pluriprofessionnelle en secteur santé
Connaissance du vocabulaire de base en français permettant de comprendre et de donner des informations simples, à l'oral et à l'écrit, en lien avec les situations de travail
Connaissance du vocabulaire technique professionnel
Connaissance des principales familles de handicap
Connaissance des outils de liaison et de traçabilité y compris numériques
Connaissance des tenues professionnelles adaptées aux différentes interventions
Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire
Connaissance des risques de contamination par des agents microbiens (bactéries, virus, modes de transmission) et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des exigences émotionnelles liées au travail en établissements médicaux (contact avec la souffrance, la maladie...)
Connaissance des risques professionnels liés à l'utilisation et au stockage de produits chimiques (y compris l'eau de Javel) et des mesures de prévention associées
Connaissance des risques de TMS et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques de chute et des mesures de prévention préconisées par l'INRS

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	20/33

Connaissance des risques électriques et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance du risque infectieux et épidémique : Infection associée aux soins (IAS), Bactérie Multi Résistance (BMR), Bactérie Hautement Résistance émergente (BHRe), légionellose, gale, gastro-entérite, grippe...
Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner
Connaissance de la classification des produits selon leur usage et leur label
Connaissance du principe de la désinfection et de son utilisation à bon escient dans le respect de l'environnement
Connaissance des différentes actions biocide des désinfectants : bactéricide, virucide, fongicide
Connaissance de la fiche technique (FT) et de la fiche de données de sécurité (FDS) des produits avant leur utilisation
Connaissance des méthodes de dilution des produits
Connaissance des zones à risque infectieux
Connaissance de la signalisation de santé et sécurité au travail
Connaissance de l'utilisation des EPI et des EPC
Connaissance de la conduite à tenir en cas d'exposition au sang ou aux produits microbiennes d'origine humaines (AES)
Connaissance des précautions standards et précautions complémentaires
Connaissance des règles de base de la propreté et de l'hygiène
Connaissance des types de salissures et de déchets : adhérentes ou non adhérentes, minérales ou organiques, déchets assimilés ordures ménagères (DAOM), déchets d'activité de soins à risques (DASRI)
Connaissance des principaux revêtements et surfaces et des risques de dégradation
Connaissance des techniques de dépoussiérage, de l'essuyage, du lavage, du détartrage et de la désinfection
Connaissance de la méthode de préimprégnation
Connaissance du bionettoyage en 3, 5 ou 7 points
Connaissance du mode d'emploi et du fonctionnement du matériel de désinfection tel que : centrale de dilution, centrale de nettoyage et de désinfection, nettoyeur vapeur, désinfection par voie aérienne, canon à mousse...
Connaissance d'un protocole de bionettoyage d'une chambre et salle de bain après un départ
Connaissance d'un protocole de bionettoyage des éléments de cuisine (micro-onde, réfrigérateur, ...)
Connaissance d'un plan de nettoyage en agro-alimentaire ou en restauration collective
Connaissance du principe des contrôles microbiens
Connaissance des écogestes : préserver les ressources en eau et respecter les circuits des eaux usées, économiser l'électricité, agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur (aérer, limiter les surodorants), respecter le tri sélectif.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	21/33

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°5
Réaliser un nettoyage mécanisé

Description de la compétence – processus de mise en œuvre
A partir du mode opératoire et des caractéristiques des locaux, organiser et réaliser la prestation de nettoyage mécanisé des sols dans le temps alloué afin de maintenir les locaux en état de propreté.
Tout au long de l'intervention, prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.
Appliquer les écogestes requis pour le nettoyage mécanisé : respecter les circuits des eaux usées, économiser l'électricité, aérer, respecter le tri sélectif, ...
Adopter une attitude discrète et polie en présence des usagers, leur signaler l'intervention, veiller à leur sécurité et à limiter les nuisances.
Préparer le matériel, les accessoires et doser les produits en fonction de l'intervention.
Appliquer les modes opératoires des lavages mécanisés, de la spray méthode et du lustrage.
Contrôler visuellement le résultat de son intervention et l'améliorer si nécessaire. Vérifier l'état du matériel et des accessoires, les nettoyer et les ranger. Assurer la traçabilité de l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre
Cette compétence s'exerce principalement seul. Elle s'exerce de préférence en l'absence d'usagers afin de prévenir les risques, d'éviter toute gêne de circulation et de garantir un résultat optimal.
La compétence s'exerce à l'intérieur des locaux, dans des bureaux, des espaces communs de circulation et de travail, des commerces, des transports collectifs, des espaces culturels et sportifs. Le port d'un équipement de protection individuelle approprié et d'une tenue professionnelle adaptée à l'intervention sont requis. Une application numérique peut être utilisée pour la transmission des informations relatives à l'intervention..

Critères de performance
Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées
La sécurité des usagers est prise en compte
Les écogestes sont appliqués
Le matériel, les accessoires et les produits préparés sont adaptés à l'intervention
Les techniques de nettoyage mécanisé respectent les modes opératoires
Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire
Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin d'intervention

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels
Respecter les mesures de prévention des risques professionnels
Réaliser l'hygiène des mains : lavage ou friction hydro alcoolique, port de gants
Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés à l'intervention et les entretenir
Réaliser un état des lieux de la nature des salissures et de l'état d'encrassement
Choisir et utiliser les produits en respectant le mode d'emploi (FT) et les précautions d'emploi (FDS)
Choisir et préparer le matériel et les accessoires adaptés à l'intervention
Vérifier le fonctionnement en toute sécurité du matériel avant son utilisation
Appliquer le mode opératoire du lavage à la monobrosse
Appliquer le mode opératoire du lavage à l'autolaveuse
Appliquer le mode opératoire de la spray méthode
Appliquer le mode opératoire du lustrage
Vérifier l'état des machines et réaliser la maintenance de niveau 1
Nettoyer et ranger le matériel
Trier le matériel de nettoyage usagé en vue de son recyclage
Trier et évacuer les déchets et les eaux usées selon les circuits définis
Appliquer les écogestes
Savoir lire un plan et s'orienter dans les locaux d'intervention
Repérer les équipements (points d'eau, évacuations, prises de courant, ...)
Sécuriser le passage d'usagers en balisant la zone d'intervention

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	22/33

Respecter les règles de base du nettoyage
Réaliser l'intervention dans le temps imparti
Contrôler visuellement le résultat de l'intervention et l'améliorer si nécessaire
Restituer les locaux dans leur agencement initial
Maintenir le local de nettoyage propre et rangé
Stocker les produits, les matériels et les accessoires en respectant les consignes de sécurité
Vérifier et signaler l'état des stocks de produits, matériels et accessoires
Fermer le local de stockage des produits
Adopter une tenue professionnelle soignée conforme à l'intervention
Echanger des informations simples avec les usagers y compris avec les usagers en situation de handicap
Adopter une attitude discrète et polie en présence des usagers
Limiter les nuisances tout au long de l'intervention
Assurer la transmission d'informations et la traçabilité de l'intervention y compris à l'aide d'outils numériques
Informer la hiérarchie des dysfonctionnements repérés
Connaissance du vocabulaire de base en français permettant de comprendre et de donner des informations simples, à l'oral et à l'écrit, en lien avec les situations de travail
Connaissance du vocabulaire technique professionnel
Connaissance des outils de liaison et de traçabilité y compris numériques
Connaissance de la fiche technique (FT) et de la fiche de données de sécurité (FDS) des produits avant leur utilisation
Connaissance des tenues professionnelles adaptées aux différentes interventions
Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire
Connaissance des risques liés aux déplacements
Connaissance de la signalisation de santé et sécurité au travail
Connaissance des risques professionnels liés à l'utilisation et au stockage de produits chimiques et des mesures de prévention associées
Connaissance des risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques de chute et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques électriques et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques liés à la coactivité (intervention simultanée de différents corps de métier)
Connaissance de l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) et des équipements de protection collective (EPC)
Connaissance des principales familles de handicap
Connaissance des classifications dans les conventions collectives
Connaissance des sources d'information pour la création d'une entreprise individuelle
Connaissance des différents revêtements souples, durs et textiles et des risques de dégradation
Connaissance des types de salissures et de déchets : adhérentes ou non adhérentes, minérales ou organiques, déchets assimilés ordures ménagères (DAOM)
Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner
Connaissance des règles de base de la propreté et de l'hygiène
Connaissance de la classification des produits selon leur usage et leur label
Connaissance des méthodes de dilution des produits
Connaissance du calcul de dosage des produits selon le mode d'emploi et en utilisant un tableau d'aide à la dilution
Connaissance du mode d'emploi et des éléments composants une monobrosse basse vitesse, haute vitesse et très haute vitesse, la monobrosse à vibration excentrique, la rotolaveuse, les autolaveuses, un aspirateur à eau, un nettoyeur haute-pression, et de leurs accessoires
Connaissance de la maintenance (niveau 1 Afnor) de la monobrosse, de l'aspirateur à eau, de l'injecteurextracteur, du nettoyeur haute-pression, de l'autolaveuse (réglage du suceur la bavette de l'autolaveuse,
retourner la bavette de l'autolaveuse, nettoyer les filtres ...)
Connaissance du mode opératoire de l'aspiration de liquide
Connaissance des modes opératoires des lavages mécanisés

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	23/33

Connaissance du mode opératoire de la spray méthode
Connaissance du mode opératoire du lustrage
Connaissance du mode opératoire de la spray moquette
Connaissance du mode opératoire du nettoyage vapeur
Connaissance du mode opératoire du nettoyage haute pression
Connaissance des écogestes : préserver les ressources en eau et respecter les circuits des eaux usées, économiser l'électricité, agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur (aérer, limiter les surodorants), entretenir le matériel, respecter le tri sélectif.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	24/33

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI TYPE N°6
Réaliser une remise en état mécanisée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du mode opératoire et des caractéristiques des locaux, réaliser la prestation de remise en état des sols et des surfaces afin de les rénover. Organiser son intervention dans le temps alloué.
Tout au long de l'intervention prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.
Appliquer les écogestes requis pour la remise en état mécanisée : respecter les circuits des eaux usées, économiser l'électricité, aérer, respecter le tri sélectif, ...
Limiter les nuisances et restituer les locaux dans leur agencement initial.
Préparer le matériel, les accessoires et doser les produits en fonction de l'intervention. Appliquer les modes opératoires du récurage, des décapages et de la protection d'un sol, et des remises en état d'un revêtement textile.
Contrôler visuellement le résultat de l'intervention et l'améliorer si nécessaire. Vérifier l'état du matériel et des accessoires, les nettoyer et les ranger. Assurer la traçabilité de l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce seul ou en équipe. Elle s'exerce en l'absence d'usagers afin de prévenir les risques, d'éviter toute gêne de circulation et de garantir un résultat optimal.
La compétence s'exerce à l'intérieur des locaux, dans des bureaux, des espaces communs de circulation et de travail, des commerces, des transports collectifs, des espaces culturels et sportifs. Le port d'un équipement de protection individuelle approprié et d'une tenue professionnelle adaptée à l'intervention sont requis. Une application numérique peut être utilisée pour la transmission des informations relatives à l'intervention.

Critères de performance

Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées
Les écogestes sont appliqués
Le matériel, les accessoires et les produits préparés sont adaptés à l'intervention
Les techniques de remise en état respectent les modes opératoires
Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire
Le matériel est vérifié, nettoyé et rangé en fin d'intervention

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Respecter les mesures de prévention des risques professionnels
Réaliser l'hygiène des mains : lavage ou friction hydro alcoolique, port de gants
Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés à l'intervention et les entretenir
Réaliser un état des lieux de la nature des salissures et de l'état d'encrassement
Choisir et utiliser les produits en respectant le mode d'emploi (FT) et les précautions d'emploi (FDS)
Choisir et préparer le matériel et les accessoires adaptés à l'intervention
Détacher manuellement les revêtements textiles
Vérifier le fonctionnement en toute sécurité du matériel avant son utilisation
Appliquer le mode opératoire du récurage
Appliquer le mode opératoire du décapage à sec
Appliquer le mode opératoire du décapage sans chimie
Appliquer le mode opératoire du décapage au mouillé
Appliquer le mode opératoire de la pose de protection (bouche-pores, émulsion)
Appliquer le mode opératoire du shampoing au mouillé
Appliquer le mode opératoire de l'injection-extraction
Vérifier l'état des machines et réaliser la maintenance de niveau 1

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	25/33

Nettoyer et ranger le matériel
Trier le matériel de nettoyage usagé en vue de son recyclage
Trier et évacuer les déchets et les eaux usées selon les circuits définis
Appliquer les écogestes
Savoir lire un plan et s'orienter dans les locaux d'intervention
Repérer les équipements (points d'eau, évacuations, prises de courant, ...)
Baliser et protéger la zone d'intervention pour éviter le passage d'usagers
Respecter les règles de base du nettoyage
Réaliser l'intervention dans le temps imparti
Contrôler visuellement le résultat de l'intervention et l'améliorer si nécessaire
Restituer les locaux dans leur agencement initial
Maintenir le local de nettoyage propre et rangé
Stocker les produits, les matériels et les accessoires en respectant les consignes de sécurité
Vérifier et signaler l'état des stocks de produits, matériels et accessoires
Fermer le local de stockage des produits
Adopter une tenue professionnelle soignée et conforme à l'intervention
Echanger des informations simples liées à la situation de travail avec les membres de l'équipe afin d'organiser l'intervention
Limiter les nuisances tout au long de l'intervention
Assurer la transmission d'informations et la traçabilité de l'intervention y compris à l'aide d'outils numériques
Informer la hiérarchie des dysfonctionnements repérés
Connaissance du vocabulaire de base en français permettant de comprendre et de donner des informations simples, à l'oral et à l'écrit, en lien avec les situations de travail
Connaissance du vocabulaire technique professionnel
Connaissance de la règlementation cadrant la création d'une entreprise individuelle
Connaissance des outils de liaison et de traçabilité y compris numériques
Connaissance de la fiche technique (FT) et de la fiche de données de sécurité (FDS) des produits avant leur utilisation
Connaissance des tenues professionnelles adaptées aux différentes interventions
Connaissance des règles d'hygiène des agents de propreté : hygiène des mains, hygiène corporelle et vestimentaire
Connaissance des risques liés aux déplacements
Connaissance de la signalisation de santé et sécurité au travail
Connaissance des risques professionnels liés à l'utilisation et au stockage de produits chimiques et des mesures de prévention associées
Connaissance des risques de TMS et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques de chute et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques électriques et des mesures de prévention préconisées par l'INRS
Connaissance des risques liés à la coactivité (intervention simultanée de différents corps de métier)
Connaissance de l'utilisation des EPI et des EPC
Connaissance des différents revêtements souples, durs et textiles et des risques de dégradation
Connaissance des types de salissures et de déchets : adhérentes ou non adhérentes, minérales ou organiques, déchets assimilés ordures ménagères (DAOM)
Connaissance des systèmes de référence : échelle de pH, cercle de Sinner
Connaissance des règles de base de la propreté et de l'hygiène
Connaissance de la classification des produits selon leur usage et leur label
Connaissance des méthodes de dilution des produits
Connaissance du calcul de dosage des produits selon le mode d'emploi et en utilisant un tableau d'aide à la dilution
Connaissance du mode d'emploi et des éléments composants une monobrosse basse vitesse, une autolaveuse, un aspirateur à eau, un injecteur-extracteur, un nettoyeur haute-pression et de leurs accessoires

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	26/33

Connaissance de la maintenance (niveau 1 Afnor) de la monobrosse, de l'aspirateur à eau, de l'injecteurextracteur, un nettoyeur haute-pression, de l'autolaveuse (réglage du suceur de la bavette de l'autolaveuse, retourner la bavette de l'autolaveuse, nettoyer les filtres ...)
Connaissance du mode opératoire de l'aspiration de liquide
Connaissance des modes opératoires du décapage à sec, du décapage sans chimie, du décapage au mouillé et de la pose de protection
Connaissance du mode opératoire du récurage
Connaissance du mode opératoire du shampoing au mouillé
Connaissance des modes opératoires de l'injection extraction avec accessoires pour sol et suceur pour surfaces textiles
Connaissance du mode opératoire du nettoyage haute pression
Connaissance des écogestes : préserver les ressources en eau et respecter les circuits des eaux usées, économiser l'électricité, agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur (aérer, limiter les surodorants), entretenir le matériel, respecter le tri sélectif.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	27/33

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de poste, des caractéristiques des locaux et des principes de base du nettoyage, réaliser la prestation de nettoyage dans le temps alloué. Selon les consignes organiser l'intervention en fonction de l'occupation des locaux, des tâches de nettoyage et du matériel disponible. Préparer les produits, le chariot et le matériel en fonction de l'intervention. Contrôler visuellement le résultat de son intervention et l'améliorer si nécessaire.

Critères de performance

La fiche de poste est respectée
Les principes de base du nettoyage sont respectés
Le matériel et les produits préparés sont adaptés à l'intervention
Le chariot préparé est adapté à l'intervention
Le résultat de l'intervention est contrôlé visuellement et amélioré si nécessaire

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Tout au long de l'intervention respecter les règles d'hygiène et appliquer les mesures de prévention des risques professionnels. Selon l'établissement, organiser l'intervention en fonction du plan de nettoyagedésinfection, des protocoles et dans le respect des consignes.
Appliquer les protocoles de bionettoyage.
Appliquer les modes opératoires du nettoyage manuel, du nettoyage mécanisé et de la remise en état mécanisée.
Evacuer les déchets et les eaux usées en respectant les circuits. Assurer la traçabilité de l'intervention conformément aux procédures.

Critères de performance

Les règles d'hygiène sont respectées
Les mesures de prévention des risques professionnels sont appliquées
L'intervention est organisée en fonction du plan nettoyage-désinfection, des protocoles et dans le respect des consignes
Le protocole de bionettoyage est appliqué
Les techniques de nettoyage manuel respectent les modes opératoires
Les techniques de nettoyage et de remise en état mécanisés respectent les modes opératoires
Les déchets et les eaux usées sont évacuées en respectant les circuits
La traçabilité de l'intervention est assurée conformément aux procédures

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	28/33

Glossaire technique

Bactérie Multi Résistante (BMR) et Bactérie Hautement Résistante émergente (BHRe)
Bactéries résistantes à de nombreux antibiotiques.

Biocide
Regroupe un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique (dont les désinfectants : virucides, bactéricides, fongicides...) (écologie.gouv)

Bionettoyage
Procédé destiné à réduire la contamination biologique des surfaces (Afnor-norme NF X 50-790, Activités de service de nettoyage industriel).
Obtenu par la combinaison de 3 actions :
- nettoyage
- évacuation de la salissure et des produits utilisés
- application d'un désinfectant.

Coactivité (co-activité)
Présence simultanée de salariés de plusieurs entreprises différentes sur un même site de travail, pouvant entraîner des gènes ou des risques (Larousse).

Contamination croisée
Transmission de micro-organismes d'une personne à une autre par l'intermédiaire de matériels, des surfaces ou des personnes (par les mains principalement mais aussi par la toux par exemple).

DAOM
Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères.

DASRI
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
Quelques références réglementaires :
- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 7 septembre 1999 : Déchets d'activité de soins à risques infectieux
- Arrêté du 30 mars 1998 : Déchets d'amalgames dentaires
Décret du 6 novembre 1997 : Elimination des déchets d'activité de soins.

Désinfection
Opération au résultat momentané permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus portés par des milieux inertes contaminés en fonction des objectifs visés.

Ecogestes
Un écogeste est un geste qui va prendre en considération les valeurs du développement durable : la protection de l'environnement (exemple : éteindre les lumières, économiser l'eau, utiliser des transports propres, trier les déchets, consommer de façon responsable), l'équité sociale, la solidarité, le principe de responsabilité et de précaution.

Equipement de Protection Collective (EPC)

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	29/33

Equipement de protection signalant les risques liés à l'activité professionnelle d'un agent dans une zone accessible aux usagers (exemple : panneau de signalisation « sol glissant »).

Equipements de protection individuelle (EPI)
Dispositifs ou moyens destinés à être portés ou tenus par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité. (Définition de l'article R4311-9 du livre III du code du travail).

Familles de handicap
Les principales familles de handicap sont la déficience motrice, la déficience auditive, la déficience visuelle, la déficience psychique et la déficience intellectuelle. *Cf « Vivre ensemble. Guide des civilités à l'usage des gens ordinaires » guide_vivrensemble.pdf (solidarites-sante.gouv.fr).*

Fiche de Donnée de Sécurité (FDS)
Document regroupant l'ensemble des informations relatives aux substances et préparations chimiques dangereuses, et visant à assurer la protection et la sécurité des utilisateurs.

Fiche de poste
Document qui décrit les tâches à réaliser par l'agent. Il détaille les lieux et les fréquences. Il peut préciser les horaires, la durée des tâches...

Fiche Technique (FT)
Document détaillant les propriétés et caractéristiques techniques d'un produit ou matériel, et présentant son mode d'utilisation.

Hygiène
Ensemble des conditions sanitaires d'un environnement. L'hygiène est un des critères de qualité des opérations de nettoyage et/ou de désinfection. *(Afnor-norme NF X 50-790, Activités de service de nettoyage industriel).*

Infection associée aux soins (IAS)
Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, et si elle n'était, ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge et quel que soit le lieu de prise en charge. L'IAS comprend l'infection nosocomiale et couvre également les soins délivrés en dehors des établissements de santé. (CPIAS.fr)

Locaux sanitaires
Les locaux sanitaires sont constitués de tous les équipements dont l'objectif est l'hygiène : douches, toilettes, vestiaires, salles de bain etc.

Maintenance de niveau 1
Correspond aux interventions simples, nécessaires et réalisées sur des éléments facilement accessibles du matériel mécanisé. Il s'agit d'opérations qui ne nécessitent pas un démontage ou l'ouverture de l'équipement et qui peuvent être effectuées par un opérateur non spécialisé (AFNOR).

Mode opératoire
Opération méthodiquement ordonnée.

Nettoyage-désinfection
Résulte de l'utilisation d'un produit détergent-désinfectant qui associe en une seule opération nettoyage et désinfection.

pH (potentiel d'Hydrogène)
Indique le degré d'acidité, d'alcalinité, ou la neutralité d'une solution. Il est représenté sous forme d'une échelle graduée de 0 à 14. (Dictionnaire de la propreté, Concept Hygiène)

Plan de nettoyage et de désinfection

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	30/33

Consiste à définir de façon claire les opérations de nettoyage et de désinfection qui doivent être menées pour maintenir la propreté visuelle (nettoyage) et bactériologique (désinfection) des locaux et du matériel en lien avec la législation en vigueur principalement en secteur agro-alimentaire.

Précautions complémentaires

Les précautions complémentaires sont des mesures d'hygiène qui viennent en complément des précautions standard sur prescription médicale. Il peut s'agir de précaution « contact » (gale, gastroentérite, bactérie multi résistante (BMR)) ; de précautions « gouttelettes » (grippe...) ou encore de précautions "air" (tuberculose, légionellose).

Précautions standard

Les précautions standard sont un ensemble de mesures d'hygiène visant à réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux entre soignant, soigné et environnement, ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, excréta...).

Préimprégnation

Méthode qui consiste à préparer ou imprégner un nombre de bandeaux de lavage à plats ou de lavettes avec la juste quantité de solution nécessaire au nettoyage que l'on va entreprendre. Les bandeaux s'imprègnent de la solution sans être détrempés. La quantité de bandeaux ou lavettes nécessaires dépend du textile utilisé (microfibre, non tissé).

Prestation et intervention

Le référentiel distingue entre prestation et intervention. Le terme « prestation » désigne l'ensemble des tâches contractualisées et les conditions de réalisation (durées, horaires...). Le terme « intervention » désigne l'exécution effective de la prestation. La prestation définit le cadre de l'intervention.

Protocole de bionettoyage

Instruction précise et détaillée mentionnant toutes les opérations de nettoyage et de désinfection à effectuer impérativement dans un certain ordre ainsi que le matériel et les produits nécessaires.

Récurage

Forte action mécanique sur des salissures adhérentes avec une autolaveuse ou une monobrosse. (Dictionnaire de la propreté, Concept Hygiène).

Risques professionnels

Risques pour la santé et la sécurité des salariés dans le cadre de leur activité professionnelle. Exemple : risques chimiques, risques liés à l'utilisation de certaines machines ou équipements de travail, risques psychosociaux, etc.

Usagers

Ensemble des utilisateurs des locaux de l'établissement y compris en situation de handicap.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	31/33

Glossaire du Référentiel Professionnel

Activité type
Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension
Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle
La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale
La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :
- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance
Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type
L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel Professionnel (RP)
Le référentiel professionnel est un document public à caractère règlementaire (du titre à finalité professionnelle) qui s'applique aux titres à finalité professionnelle du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	32/33

Savoir
Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel
C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel
C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique
Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle
La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « Titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Sigle	Type de document	Code titre national équivalent	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Page
APH	Référentiel Professionnel	TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	13/08/2023	12/08/2028	33/33